



SACENC

Société des Auteurs Compositeurs Editeurs de Nouvelle-Calédonie

RENOYER CE DOCUMENT A

SACENC

Société des Auteurs, Compositeurs
et Editeurs de Nouvelle-Calédonie
16, rue de l'Alma
BP 5142 - 98853 Nouméa Cedex
Tél : 263 264 – Fax : 259 360

DECLARATION DE DIFFUSION MUSICALE

Demande d'autorisation selon l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle

Attente téléphonique en musique

Cadre réservé à la SACENC

N°

Nom et prénom du responsable :

(pour les femmes) Nom de jeune fille :

Qualité du responsable (légal) :

Enseigne de l'établissement :

Situé à : (commune) **BP :** **Code postal :**

N° **Rue** (ou lieu-dit) **Email**

N° de téléphone : **N° de fax :** **N° de portable :**

S'il s'agit d'une société :

- Forme juridique (S.A., S.A.R.L...) :
- Dénomination :
- Siège social :

N° de Registre du Commerce : **N° de Ridet :**

DATE DU DEBUT DES DIFFUSIONS :

SI AUCUNE DIFFUSION (ni Télé, ni Radio-Cassette-CD) cochez la case

Vous diffusez de la musique sur les lignes d'attente de votre réseau téléphonique (mise en attente, recherche d'un correspondant, etc) :

1 – Indiquez le nombre de lignes téléphoniques extérieures branchées simultanément sur votre système d'attente musicale :

NOMBRE DE LIGNES TELEPHONIQUES SONORISÉES :

.....

(Nombre de lignes téléphoniques à comptabiliser = Nombre de correspondants extérieurs bénéficiant en même temps de la musique d'attente)

2 – Indiquez le ou les extraits musicaux diffusés sur votre réseau téléphonique (titres, auteurs, interprètes) :

1 -

2 -

3 -

4 -

3 – Pour des diffusions limitées dans le temps, indiquez la période des auditions :

.....

Le responsable soussigné déclare exacts les renseignements ci-dessus mentionnés et sollicite de la SACENC l'autorisation préalable prévue par l'article L. 122-4 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Fait à , le

Cachet et signature